



Lycéen.ne.s - Partir étudier en Europe avec Erasmus+

publié le 17/03/2022 - mis à jour le 28/01/2025

Descriptif :

Le programme Erasmus + vise à donner aux lycéen.ne.s pendant leurs années de lycée, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences.

Sommaire :

- La mobilité en lycée général et technologique
- Se former à l'étranger en voie professionnelle
- Les 4 points forts du programme Erasmus+

● La mobilité en lycée général et technologique



KIT MOB INDIVIDUELLE DES ELEVES (Genially)

○ Combien de temps, où et pour qui ?

Tous les élèves de lycée peuvent bénéficier du programme Erasmus +, quels que soient leur profil, leur niveau scolaire et la situation de leur établissement. Cette mobilité permet d'effectuer une période d'études dans un établissement partenaire ou pour faire un stage.

La mobilité individuelle peut durer de 10 jours à 1 an. Pour un groupe d'élèves (au moins deux élèves accompagnés), la durée est de 2 à 30 jours. Cette mobilité peut s'effectuer dans l'un des 32 autres pays européens qui participent au programme Erasmus+ : les 26 autres pays membres de l'Union européenne + les pays associés.



○ Avant le Départ

- Les personnels du lycée peuvent partir réaliser une visite de l'établissement partenaire pour s'assurer des conditions d'accueil et d'enseignement de l'élève (le financement des visites préparatoires est pris en charge par Erasmus+).
- Les élèves ont gratuitement accès à une plateforme pour s'exercer en langue ([plateforme européenne](#))

[Erasmus+ OLS](#) avant leur départ.

- Les familles sont informées par le lycée des conditions d'accueil et des modalités techniques du séjour.

○ Pendant le séjour

L'élève est en contact régulier avec les professeurs des deux établissements partenaires (suivi de ses progrès, accompagnement, etc.).

○ Au retour

► Les compétences acquises peuvent être valorisées dans un document officiel européen : [Europass Mobilité](#). La période de mobilité est valorisée dans le parcours scolaire de l'élève.

○ Hébergement

Organisées par les établissements partenaires en fonction des spécificités du projet, les modalités d'hébergement peuvent varier (famille, internat, etc.)

○ Comment financier son séjour à l'étranger ?

- Le programme Erasmus+ prend en charge les frais de voyage et de séjour de l'élève et les frais liés à l'organisation de la mobilité (pour l'établissement).
- Des financements spécifiques pour soutenir la participation des élèves sous conditions de revenu et/ou l'utilisation de moyens de transport écoresponsables peuvent s'ajouter.
- Une prise en charge à 100 % existe pour les coûts supplémentaires liés aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap ou en affection de longue durée (ALD).

○ Quels avantages pour les élèves ?

- Affirmation de soi
- Connaissance de l'Union européenne, de la vie et des études dans le pays partenaire
- Construction de liens durables avec les élèves des établissements partenaires
- Utilisation des techniques de l'information et de la communication
- Pratique des langues vivantes étrangères
- Évolution des compétences sociales et du travail en équipe
- Motivation pour l'ensemble des études

○ Comment ça se passe ?

Le contrat pédagogique sert à définir les acquis d'apprentissage attendus, la manière de les atteindre ainsi que les tâches et responsabilités du ou des participant(s), de l'établissement d'envoi et de l'établissement d'accueil (ou l'organisme d'accueil, dans le cadre d'un stage). Il s'agit d'un document important pour garantir la qualité de la mobilité et pour établir la transparence et la confiance entre les établissements et la famille.

○ La mobilité reconnue dans la scolarité de l'élève

Pour les lycéens, un contrat d'études, désormais prévu par le code de l'éducation ([article D. 331-68](#)), doit être établi conjointement entre les deux établissements partenaires et l'élève ou sa famille si l'élève est mineur, en amont de la mobilité.

 [Convention d'études](#) (Word de 28.8 ko)

 [Convention d'études](#) (PDF de 222.7 ko)

 [Studienvertrag \(Österreich\)](#) (Word de 47.5 ko)
Studienvertrag (Österreich)

 [Studienvertrag \(Österreich\)](#) (PDF de 17.7 ko)

Studienvertrag (Österreich)

 **Studienvertrag (Deutschland)** (Word de 47.2 ko)
Studienvertrag (Deutschland)

 **Studienvertrag (Deutschland)** (PDF de 17.7 ko)
Studienvertrag (Deutschland)

 **Study abroad agreement** (Word de 48.7 ko)
Study abroad agreement

 **Study abroad agreement** (PDF de 110.9 ko)
Study abroad agreement

 **Contrato de estudios** (Word de 47.2 ko)
Contrato de estudios

 **Contrato de estudios** (PDF de 17.2 ko)
Contrato de estudios

 **Contratto di studio** (Word de 46.6 ko)
Contratto di studio

 **Contratto di studio** (PDF de 16.7 ko)
Contratto di studio

 **Contrato de estudo** (Word de 46.9 ko)
Contrato de estudo

 **Contrato de estudo** (PDF de 110.5 ko)
Contrato de estudo

- En seconde

La signature d'un contrat d'études entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et l'élève en mobilité entraînera l'inscription des notes et appréciations portées sur le travail de l'élève par les équipes pédagogiques de l'établissement étranger sur le bulletin, puis sur le livret scolaire de l'élève par le conseil de classe de l'établissement d'origine. Cette expérience sera prise en compte lors de la réflexion sur l'orientation de l'élève en vue de son passage en première.

- En première

Une mobilité de quatre semaines effectuée sur le temps scolaire français ouvrira droit pour l'élève à une option de mobilité. Offerte uniquement en première, l'évaluation de cette option donnera lieu à une note qui bénéficierait d'un coefficient 2 pour le baccalauréat, venant s'ajouter au coefficient 100 des enseignements obligatoires, comme pour les autres options. Cette évaluation sera passée en fin de première. Il s'agira pour le candidat de faire valoir pour l'examen un dossier/rapport dont il fera une présentation orale.



- Se former à l'étranger en voie professionnelle

- Quand, où et combien de temps ?

Le programme Erasmus + est destiné à tous/toutes les lycéen.ne.s et apprenti.e.s de la voie professionnelle, et ce à n'importe quel moment du cursus. Ce programme de mobilité se passe dans une entreprise et/ou un établissement de formation professionnelle et peut durer de 15 jours à un an, selon le diplôme préparé et le projet de chacun. Au delà de vous permettre d'améliorer votre pratique des langues, ce programme vous offre la possibilité d'enrichir votre connaissance d'un métier et de favoriser à l'issue de cette mobilité, votre insertion professionnelle ou votre poursuite d'études. Plus personnellement, c'est l'opportunité d'acquérir une expérience personnelle forte, un gain d'autonomie et de découvrir d'autres usages et savoir-faire.

La période obligatoire de formation en milieu professionnel (PFMP) peut se dérouler à l'étranger dès lors

qu'elle vise l'acquisition de compétences et connaissances attendues pour le diplôme visé. Elle peut être pleinement reconnue grâce à l'unité facultative de mobilité pour l'ensemble des diplômes professionnels de niveaux 3 et 4.

► [Effectuer une période de formation en entreprise à l'étranger](#) ↗

● Les 4 points forts du programme Erasmus+

1. Pas de temps perdu

- Possibilité d'être évalué à l'étranger lors de séjours longs, ce qui évite de repousser le passage du diplôme.
- Expérience à valoriser sur Parcoursup !

2. Des points bonus

- Avec l'épreuve facultative de mobilité, possibilité d'obtenir des points supplémentaires pour l'obtention du diplôme du CAP, du bac pro, du brevet des métiers d'art et du brevet professionnel.
- Attestation MobilitéPro à mentionner sur le CV !

3. Des aides financières en augmentation

- Possibilité de demander des bourses pour les mobilités internationales

► Pour plus d'informations : « [So mobilité](#) » ↗, la plateforme d'information et d'orientation déployée sur la Région Nouvelle Aquitaine pour accompagner les jeunes dans leur projet de mobilité.

4. Un large choix de pays

- Possibilité de découvrir un pays de l'Union européenne (ou n'importe quel autre pays du monde en fonction du statut de l'élève) sous réserve d'une convention avec votre établissement.

► Se renseigner auprès de l'établissement !

A consulter :

 [Partir étudier en Europe avec Erasmus+](#) (PDF de 2.9 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.